

TRANSFERT DE DECLARATION PREALABLE  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 02/04/2026, affichée en Mairie le 02/04/2026	
Par :	Mme AMBLARD AURORE
Demeurant à :	22 BIS RUE DE LA DEYMARIE 24400 ST MEDARD DE MUSSIDAN
Sur un terrain sis à :	22 BIS RUE DE LA DEYMARIE 24400 SAINT MEDARD DE MUSSIDAN ZH 285
Nature des Travaux :	Construction d'une terrasse couverte et d'une remise

N° DP 024 462 25 00011 T01

Le Maire de la Commune de SAINT MEDARD DE MUSSIDAN,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses Articles L 421-1 et suivants ;  
Vu la Déclaration Préalable n° DP 024 462 25 00011 accordé le 11/04/2025 à MDA 24 , pour **Construction d'une terrasse couverte et d'une remise** sur un terrain cadastré section ZH 285, sis 22 BIS RUE DE LA DEYMARIE ;

Vu la demande de transfert du 02/04/2026 de Madame AMBLARD AURORE, demandant transfert de ladite Déclaration Préalable ;

**ARRETE**

**ARTICLE UNIQUE** : La déclaration préalable n° DP 024 462 25 00011, accordé à MDA 24 le 11/04/2025, EST TRANSFERE à Madame AMBLARD AURORE, pour le projet décrit dans le cadre de présentation.

Fait à SAINT MEDARD DE MUSSIDAN

Le 09/04/2026

Le Maire, Alexandre BRETEL



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet "www.telerecours.fr".



## Accusé de réception

### Télétransmission Plat'AU

Télétransmission reçue par : Préfecture de la Dordogne

Nature de la transaction : télétransmission Plat'AU - décision expresse

Date d'émission de l'accusé de réception : 2026-04-16(GMT+1)

Nombre de pièces jointes : 2 - (2,84 Mo)

Nom émetteur : SAINT MEDARD DE MUSSIDAN

N° de SIREN : 212404628

Numéro de l'arrêté : DP 024 462 25 00011 T01

Identifiant de l'arrêté : L02-2V3-4WJ

Version dossier : 6

Identifiant du dossier : LPJ-JN5-79N

N° de la demande: DP0244622500011

Identifiant de la décision : KJ3-3JP-9Q3

Objet : PLA - (EXPRESSE) DT - 22 B RUE DE LA DEYMARIE 24462 SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN [ZH 0285 ], N° DP0244622500011 - T01, (Accord)

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière : 2.2-Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Identifiant @ctes : 024-212404628-20260416-260416221823843-AI

---

#### Liste des fichiers transmis avec succès

- L02-2V3-4WJ - Arrêté - PDF

- O3E-E45-R40 - Demande (Formulaire DP 13404) - PDF